



**HAL**  
open science

## École doctorale en sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale en sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion. 2011, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02035973

**HAL Id: hceres-02035973**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035973v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation de l'école doctorale  
de l'Université d'Auvergne –  
Clermont-Ferrand 1





agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Evaluation de l'école doctorale de l'Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1



Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n°245  
« Sciences Economiques, Juridiques,  
Politiques et de Gestion »  
de l'Université d'Auvergne -  
Clermont-Ferrand 1



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



# Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Régis BLAZY, Université de Strasbourg

Experts :

M. Eric GOJOSSO, Université de Poitiers

Mme Yvette VEYRET, Université Paris 10 Nanterre

Mme Martine REID, Université Lille 3

Mme Aude SOUBIRON, Doctorante, Université Paris-Dauphine (2010)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Patrick ROUSSEAU

# Présentation de l'école doctorale

L'École doctorale 245 de « Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion » dépend de l'Université d'Auvergne. Elle est transdisciplinaire et fédère le CERDI (économie, 72 doctorants), le CRCEM (gestion, 38 doctorants), le Centre Michel de L'Hospital (Droit, 91 doctorants) et l'UMR Métafort-Cemagref-AgroParisTech-INRA-VetAgroSup (4 doctorants). La politique scientifique de l'école doctorale s'inscrit dans une thématique commune à l'ensemble de l'université : le développement international. Les 205 doctorants sont encadrés par 46 enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (sur un total de 89 enseignants-chercheurs). En moyenne, 48 % de ces doctorants sont financés (y compris les salariés). Depuis octobre 2010, les doctorants doivent suivre une formation doctorale de 100 heures durant les trois premières années de la thèse (« complément au diplôme de doctorat »). Cette formation est à la fois disciplinaire et transversale. Chaque année, en moyenne, 18 thèses sont soutenues pour une durée moyenne de 56 mois. L'école doctorale s'est fixée pour objectifs de réduire cette durée à 48 mois et de diminuer le nombre de nouvelles inscriptions. A la sortie, le taux d'insertion des docteurs est de 86 %.

## Indicateurs

### 1 – Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
205	46	4.5	8	18	56	3.5 % estimé 59 % calculé	27 % (hors salariés) 48 % (y c. salariés)	0 %	0 %

### 2 – Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	13,64 %	28,57 %	33,33 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	22,73 %	7,14 %	8,33 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	22,73 %	21,43 %	16,67 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger et AUTRES	0 %	0 %	0 %
Taux de réponse	59,09 %	57,14 %	58,33 %



# Bilan de l'évaluation

## ● Appréciation globale :

Depuis la dernière évaluation, un effort important a été produit pour construire un véritable projet doctoral. A ce jour, l'école semble avoir atteint un mode de fonctionnement équilibré. L'école s'est dotée d'un conseil et d'une charte des thèses. Elle bénéficie d'un budget plutôt satisfaisant et a obtenu un secrétariat à temps plein (dans les locaux du CERDI). Le processus de sélection des thèses se fait au niveau des unités de recherche, via des « comités de thèse ». Le conseil valide ensuite par vote cette sélection préalable. Globalement, ces comités jouent un rôle important dans la gouvernance, ce qui risque à terme de nuire à l'autonomie de l'école qui doit s'affirmer par rapport aux comités, de manière à préserver un développement équilibré entre les différentes unités de recherche.

Le programme de formation doctorale est relativement complet. Les séminaires de recherche existent, mais aucun n'est encore organisé au niveau de l'école doctorale. Durant leur thèse, les étudiants sont impliqués dans la vie de leur école et bénéficient d'un environnement de travail satisfaisant, même si cela concerne surtout les étudiants travaillant sur site.

La part des thèses autofinancées est encore trop importante, même si la situation s'est améliorée depuis 2009-2010. La longueur des thèses demeure préoccupante. La gestion de cette durée dans un contexte pluridisciplinaire n'est pas aisée, mais doit être menée activement pour atteindre l'objectif de 48 mois. Il existe un potentiel d'accroissement du nombre d'HDR, de manière à améliorer le taux d'encadrement doctoral.

L'école doctorale doit continuer de développer sa politique internationale. Certes, le nombre d'étudiants étrangers est important (en relation avec les thématiques du CERDI), mais les cotutelles et les accords internationaux peuvent encore être développés.

Enfin, la volonté de l'école de réduire le nombre d'inscriptions semble une solution un peu extrême, qu'une politique de diversification des financements et d'encadrement renforcé des doctorants permettrait d'éviter.

## ● Points forts :

- Un travail de fond important a été mené depuis la dernière évaluation. L'école est dynamique, dispose d'une ligne stratégique claire et a su identifier ses atouts, ses forces et ses faiblesses. A ce jour, l'école s'est dotée du panel d'outils nécessaires à son fonctionnement et a su se mettre en conformité avec les textes.
- L'école doctorale a réussi à fédérer des disciplines et des équipes de recherche diverses. L'ensemble fonctionne de manière cohérente et efficace, avec un souci marqué de transdisciplinarité.
- L'école doctorale bénéficie d'un bon adossement aux unités de recherche, dont certaines jouissent d'une envergure scientifique solide. Les interactions entre l'école doctorale et ces unités sont réelles.
- La gouvernance de l'école doctorale est globalement bonne : le partage des rôles entre école doctorale et unités de recherche a vraisemblablement bénéficié d'une réflexion stratégique au préalable.
- Les doctorants bénéficient d'un programme de formation doctorale cohérent, de nature transdisciplinaire (selon les thématiques de l'école), bien intégré entre les formations dispensées par ailleurs au niveau du Collège des écoles doctorales (formation transversale) et des unités de recherche (formations disciplinaires).
- Les doctorants bénéficient d'un réseau social au niveau de l'Université d'Auvergne, via le portail Internet [www.udapro.fr](http://www.udapro.fr)).
- Le suivi et l'implication des doctorants sont de bonne qualité. L'école a le souci d'informer ses doctorants et de recueillir leurs appréciations (sur la formation en particulier). Les conditions de travail (surtout dépendantes des laboratoires) sont également appréciées par les doctorants travaillant sur site. Ces éléments se traduisent par un esprit d'appartenance assez fort des doctorants à leur école.



- Points faibles :

- La durée des thèses est trop longue et mériterait d'être réduite.
- La part des thèses non financées reste encore importante.
- Le potentiel d'encadrement par les enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR) n'est pas pleinement exploité et mériterait d'être développé au cours des prochaines années.
- La politique internationale de l'école mériterait d'être renforcée, notamment au niveau des accords internationaux. Une évaluation claire des compétences linguistique des doctorants étrangers mériterait d'être introduite lors de la sélection à l'entrée.
- Si la volonté d'intégration des doctorants est réelle, on peut cependant s'interroger sur la situation des doctorants qui ne bénéficient pas de financement ou qui ne travaillent pas sur site.
- L'école doctorale a créé des « comités de thèse » (un comité par grande discipline rattachée à chaque unité de recherche). Sans remettre en question leur existence, on peut regretter l'importance de leur rôle en matière d'attribution des contrats doctoraux et de financement de la mobilité des doctorants. Ces décisions devraient relever plus directement du conseil de l'école doctorale, ce qui lui permettrait d'asseoir son autonomie à l'égard des unités de recherche.
- Pas de séminaire doctoral au niveau de l'école doctorale.
- La politique de l'école en faveur d'une coécriture systématique des articles de recherche entre le doctorant et son directeur de thèse peut avoir des effets pervers, notamment dans la perspective d'un recrutement dans le milieu académique. Si la volonté de soutenir la rédaction d'articles de recherche durant la thèse est excellente, elle devrait laisser une plus grande liberté en matière d'écriture et de signature des articles de recherche.

## Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

## Recommandations pour l'établissement

L'école doctorale devrait poursuivre et renforcer sa politique de réduction de la durée des thèses. Sa concrétisation pourrait passer par des exigences accrues au moment de la réinscription. Notamment, la remise d'un document provisoire de thèse dès la 3<sup>ème</sup> année (actuellement, un rapide descriptif d'une page de la thèse est exigé dans le formulaire de réinscription).

Pour accroître le taux d'encadrement des thèses, l'école doctorale devrait exploiter son potentiel de nouvelles HDR en menant une politique volontariste en ce sens. De ce point de vue, l'appui des unités de recherche semble essentiel.

De manière à réduire les différences de condition de travail et d'intégration entre doctorants financés et doctants non financés, l'école doctorale devrait harmoniser les conditions d'accueil et d'accès à la formation doctorale.





L'école doctorale devrait affirmer davantage sa politique à l'égard des unités de recherche qu'elle fédère. Notamment, il serait souhaitable que le conseil mette en place une procédure unifiée de sélection des candidats au doctorat, au niveau de l'école doctorale. Actuellement, la procédure suit deux étapes, laissant finalement assez peu de marge de manœuvre au conseil, accordant ainsi un poids trop important aux unités de recherche, via les comités de thèses. Dans la même perspective, l'école doctorale devrait modifier sa procédure de distribution des aides à la mobilité. La procédure actuelle consistant à transférer aux unités de recherche la ligne budgétaire dédiée à la mobilité des doctorants, sans contrôle a priori de l'école doctorale, n'est pas satisfaisante.

L'école doctorale, qui a fait un effort significatif pour fédérer les disciplines, devrait poursuivre sur cette voie et faire vivre le caractère transdisciplinaire qu'elle a su créer (ateliers d'écriture, séminaires transversaux au niveau de l'école doctorale...).

Compte tenu de la part relativement importante de doctorants étrangers dans l'école, il serait souhaitable de s'assurer du niveau de français au moment de l'inscription (certificat, oral...).

## Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'administration de l'école est dynamique. Un effort significatif a été mené par la direction de l'école doctorale pour fédérer les unités de recherche. La gouvernance est bonne, quoique laissant une part encore trop importante aux unités de recherche.

Les moyens budgétaires dont dispose l'école doctorale sont relativement satisfaisants. La création d'un secrétariat a manifestement amélioré les conditions de travail de l'école, au bénéfice de ses étudiants.

- Bilan quantitatif :

205 doctorants sont accueillis par l'école. En comptant les étudiants salariés, 48 % d'entre-eux sont financés. 18 thèses par an sont soutenues. La durée des thèses est répartie comme suit (moyenne sur la durée du quadriennal) : thèses de moins de 40 mois (16 %), thèses comprises entre 40 et 52 mois (21 %), thèses comprises entre 52 et 72 mois (34 %), thèses supérieures à 72 (29 %).

- Encadrement et suivi :

Les enseignants-chercheurs sont au nombre de 46 (sur un total de 89 enseignants-chercheurs), soit un taux d'encadrement moyen de 4,4 thèses par HDR.

On doit regretter que plus de 50% des doctorants soient dans une situation d'abandon potentiel sans que des mesures soient prises par l'ED pour les aider, au moins pour clarifier leur situation.

La situation professionnelle des docteurs est la suivante, par type d'emplois : 86 % ont un emploi à niveau bac+8, 10 % poursuivent leurs études, 4 % sont sans emploi (ou autre situation). Par grands secteurs d'insertion, 23 % travaillent dans l'enseignement supérieur et la recherche, 16 % dans le secteur public français non académique, 34 % dans le secteur privé (essentiellement les juristes), 27 % à l'étranger (essentiellement les économistes).

- Financement des thèses :

Entre 2006 et 2010, la part des thèses financées (hors salariés) est de 27 %. Celle-ci passe à 48 % en y intégrant les étudiants salariés. Plus récemment, en 2010-2011, 40 % des doctorants sont financés (contrats doctoraux, CIFRE, bourses régionales, autres bourses), 34 % sont salariés et 26 % effectuent leur thèse sans financement.



- Formation :

Les étudiants inscrits depuis octobre 2010 doivent suivre un programme de formation doctorale de 100 heures sur trois ans (« complément au diplôme doctoral »). Cette formation est facultative pour les doctorants plus anciens. La réinscription en 4<sup>ème</sup> année dépend de l'obtention de ce « complément ». La formation se décline en quatre modules complémentaires : premièrement, une formation transversale (30h) assurée par le collège des écoles doctorales ; deuxièmement, une formation transdisciplinaire (40h) assurée par l'école doctorale (journées annuelles de l'école doctorale, 6 conférences doctorales ou communications scientifiques) ; troisièmement, une formation disciplinaire (30h) dispensée au niveau des unités de recherche ; quatrièmement, une formation complémentaire (TOEFL, C2I).

- Ouvertures nationale et internationale :

En 2009-2010, 53 % des doctorants sont d'origine clermontoise. 23 % viennent d'autres universités françaises, 24 % viennent d'universités étrangères (notamment d'Europe et d'Afrique). Il existe des cotutelles mais dont le nombre est assez réduit (7 nouvelles cotutelles sur le quadriennal). La politique internationale relève surtout d'invitations de conférenciers étrangers. Un réseau international sous forme de partenariats (autres écoles doctorales et universités, grandes organisations...) reste à développer.

- Projet :

Dans son projet, l'école doctorale manifeste son souhait de poursuivre sa stratégie transdisciplinaire. Elle affiche par ailleurs la volonté de réduire le nombre de nouvelles inscriptions en thèse.

L'école doctorale a également pour ambition de renforcer son ouverture à des candidatures extérieures d'excellence, de renforcer le taux de financement des thèses et de réduire la durée de ses thèses (objectif : 48 mois en moyenne, toutes disciplines confondues).

Enfin elle souhaite inciter les doctorants à publier, mais en privilégiant une politique de co écriture systématique entre le directeur et le doctorant.



Observations du directeur )



## Observations Rapport d'expertise AERES - ED 245

Je veux en premier lieu souligner l'importance de la démarche d'évaluation et l'intérêt du travail réalisé par le comité de visite qui a permis de conforter les points positifs dégagés dans le cadre du processus d'auto-évaluation mené par l'Ecole doctorale mais aussi d'attirer l'attention sur des faiblesses ou points à améliorer qui seront pris en compte au cours des prochaines années de l'accréditation.

Cependant, je souhaite apporter quelques éclaircissements et/ou précisions relatifs au rapport des experts :

- Le rapport fait ressortir le rôle, perçu comme trop important, joué par les comités de thèses et le risque au regard de l'autonomie de l'Ecole doctorale. **L'ED n'est pas une juxtaposition de 3 comités des thèses, elle a sa propre logique et a su instaurer une coopération efficace entre les différentes disciplines représentées au sein de l'ED.** Les comités des thèses sont un moyen d'associer et donc de responsabiliser le plus grand nombre possible de collègues. Ils sont composés des enseignants-chercheurs HDR qui dirigent effectivement des thèses. Les comités des thèses paraissent les plus aptes à porter un jugement scientifique sur les travaux des doctorants. Ils sont une émanation de l'Ecole doctorale. **Ils travaillent sous le contrôle du conseil de l'ED et de son directeur. Ils agissent selon des procédures uniformes à l'ensemble de l'Ecole doctorale en matière de sélection des dossiers d'inscription. Ils constituent une structure destinée à préparer les décisions du conseil de l'Ecole doctorale et les propositions formulées par le directeur de l'ED.**
  - Tel est le cas tout d'abord en matière de recrutement des contrats doctoraux. Le décret du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels précise que « Le président ou le directeur de l'établissement recrute le doctorant contractuel par contrat d'une durée de trois ans, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou équipe de recherche concernée » (art. 3). Dans le cadre de l'Ecole doctorale, dans un souci de transparence de la procédure, la formulation de la proposition de son directeur est éclairée par les comités des thèses et le conseil de l'Ecole doctorale. De manière plus générale, il existe une procédure unifiée de sélection des candidats à une inscription en thèses avec des critères uniformes affichés par le conseil de l'ED.

- Ensuite, l'autonomie de l'Ecole doctorale n'est pas mise en cause. C'est elle qui par son conseil fixe les critères uniformes liés à la sélection des doctorants, aux conditions de leur demande de dérogation et à l'élaboration de leur formation. C'est au sein du conseil de l'ED et non des comités que le Complément au diplôme de doctorat (formation de 100 h sur 3 ans) a été discuté et élaboré. L'ED 245 veille au respect plein et entier des actions qui lui ont été confiées par l'arrêté du 7 août 2006 (art. 4).
  - Enfin, contrairement à ce qui a été écrit dans le rapport les comités des thèses n'interviennent pas dans la procédure d'aide financière à la mobilité des doctorants. Par ailleurs, les doctorants bénéficient du soutien de la Fondation de l'Université d'Auvergne pour leur mobilité.
- Au niveau de l'Ecole doctorale, un effort important a été mené ces dernières années pour rendre plus claire la formation doctorale avec l'instauration d'une formation de 100 h sur 3 ans (complément au diplôme). Les **séminaires de recherche de l'école doctorale existent aussi bien au niveau transdisciplinaire qu'au niveau disciplinaire**. Quand un laboratoire organise des séminaires de doctorants dans nos murs ou hors les murs il s'agit de manifestations qui s'inscrivent totalement dans le cadre de l'école doctorale. Les séminaires de recherche sont par définition essentiellement disciplinaires même si un effort important est fait pour organiser de l'interdisciplinarité (cf. Journée transdisciplinaire, séminaires des conférenciers invités).
  - En ce qui concerne la **durée des thèses**, la position tendant à considérer que leur durée est trop longue mérite d'être nuancée au regard des moyennes nationales par section CNU, de leur qualification pour ceux qui suivent une carrière académique et au regard de l'insertion professionnelle des docteurs. L'ED a affiché par ailleurs une politique volontariste de réduction de la durée des thèses entre 48 et 60 mois dans l'intérêt des doctorants. Par ailleurs un effort important tient aussi à la sensibilisation des doctorants au caractère non automatique du passage de la 3ème année à la 4ème année. Cela se traduit par la mise en place d'une politique de dérogation davantage encadrée.
  - **La part des doctorants non titulaires d'un financement pour la thèse**, au sens ministériel du terme, même si elle reste relativement importante (60 %), **s'est améliorée au cours des deux dernières années**. Une sensibilisation et une action forte ont été poursuivies pour **rechercher des sources de financement alternatives** (CIFRE). Elles seront poursuivies dans le cadre de la prochaine accréditation. Par ailleurs, il n'y a pas lieu d'écarter a priori des doctorants salariés (considérés comme non financés selon les critères ministériels) si leur activité professionnelle est compatible à une activité de recherche et qu'ils répondent aux critères d'exigence formulés par l'ED pour une inscription en thèse.

- L'ED n'a pas l'intention de réduire de manière drastique le nombre d'inscriptions en doctorat mais de tendre vers 30 inscriptions par an pour environ 20 soutenances annuelles.
- **La question des HDR relève de la politique de l'Université et non de l'ED.** L'UDA a déjà œuvré en ce sens depuis le précédent quadriennal. De nouvelles HDR sont prévues en sciences de gestion, en sciences économiques et en droit dans les prochains mois.
- **L'ED a une forte dimension internationale** en raison tout d'abord de l'importance des doctorants étrangers inscrits (la moitié) et qui ont un niveau satisfaisant de français pour mener des recherches doctorales, en raison ensuite de la thématique liée au développement international, et enfin par la venue d'enseignants-chercheurs étrangers qui permettent le développement de cotutelles internationales. Un accord de collaboration avec le GREFSO (laboratoire de gestion de l'université de Marrakech) a été signé ce printemps et 4 doctorants bénéficient dans ce cadre de cotutelles de thèse. **Un effort particulier sera mené dans le cadre de la prochaine accréditation pour développer plus encore un réseau international sous forme de partenariats en relation étroite avec la politique internationale de l'UDA et des unités/équipes de recherche.**
- **La politique de coécriture n'est pas systématique mais dépend des champs disciplinaires et de leur pratique.** S'agissant de l'économie, la politique de coécriture avec les doctorants est très largement répandue et elle a plutôt été positive aussi bien pour le laboratoire que pour les doctorants. De plus la cosignature renvoie à la réalité d'un travail scientifique qui se fait aujourd'hui de plus en plus en équipe.
- **Enfin, je déplore la formule déplacée et infondée** suivante : « On doit regretter que plus de 50 % des doctorants soient dans une situation d'abandon potentiel sans que des mesures soient prises par l'ED pour les aider, au moins pour clarifier leur situation (sic) ». Aucun élément à l'appui de cette assertion n'est apporté et en outre elle ne correspond pas à la réalité.

**Clermont-Ferrand, le 19 juin 2011**

**Le Directeur de l'Ecole Doctorale,  
Pr. Florent Garnier**